

# Détecteur de fumée: six choses à savoir avant de vous équiper

**Le compte à rebours est lancé.** [Le 8 mars prochain, votre logement devra obligatoirement être équipé d'au moins un détecteur](#) avertisseur autonome de fumée (DAAF). Si, comme au moins 60% des foyers, vous ne l'avez pas encore acquis, voilà ce qu'il faut savoir avant de l'acheter.

## 1. Comment choisir son détecteur de fumée?

«Les plus fiables [portent à la fois le marquage CE \(norme européenne EN 14604\)](#) et la marque NF (292 DAAF)», répond Elisabeth Chesnais, journaliste à *Que Choisir*, le mensuel de l'association UFC-Que Choisir. Avant d'ajouter: «Le marquage NF est toutefois plus qualitatif, puisqu'il soumet les produits à des tests réguliers et ce, pendant toute la durée de leur commercialisation.» Ce qui est loin d'être excessif, [puisque l'enquête publiée ce mois par Que Choisir démontre que sur les 18 détecteurs testés par ses soins, six s'avèrent problématiques...](#)

## 2. Combien coûte cet équipement?

Évitez les appareils vendus entre 4 et 6 euros. «A ce prix-là, il est probable que les tests de contrôle n'aient pas été suffisants», avertit Elisabeth Chesnais. Si vous êtes un adepte de la domotique, [optez pour le Nest Protect](#). Jugé comme étant le plus qualitatif par *Que Choisir*, il coûte tout de même 109 euros... Rassurez-vous: s'équiper d'un DAAF valant de 10 à 20 euros suffit amplement. Si vous êtes locataire, c'est au propriétaire de payer le DAAF. Il peut soit vous le fournir, soit vous le rembourser. En revanche, c'est à vous de le poser si vous occupez déjà le logement. Ce qui est plutôt simple: les détecteurs sont vendus avec vis et chevilles, il suffit de faire deux trous à la perceuse dans le plafond pour fixer l'appareil. Oubliez l'adhésif: il peut nuire au bon fonctionnement du DAAF.

## 3. Où faut-il l'installer?

Dans le chemin menant aux chambres –couloir ou palier. Si vous avez l'habitude de fumer au lit, d'utiliser une couverture chauffante ou un chauffage d'appoint tout au long de la nuit –ce qui est fortement déconseillé– mieux vaut installer le détecteur dans la chambre. Dans tous les cas, fixez-le au plafond, au centre de la pièce. Si vous disposez d'un logement avec plusieurs niveaux, ne faites pas l'économie d'installer un détecteur par étage. Idem si vous avez la chance de vivre dans une habitation de grande surface: poser des détecteurs à intervalles réguliers. Enfin, n'oubliez pas d'adresser une attestation à votre assureur. Vous pouvez trouver [par ici un modèle type à envoyer](#).

## 4. Peut-on fumer à proximité du détecteur?

Rien ne vous en empêche, mais votre détecteur risque fort de sonner puisque son rôle est, comme son nom l'indique, de détecter de la fumée... Idem si vous installez cet appareil trop près de la salle de bains ou de la cuisine: les vapeurs se dégageant d'une douche trop chaude ou de la cuisson peuvent déclencher l'alarme. Enfin, évitez de fixer votre DAAF à proximité d'une cheminée ou d'une chaudière, mais aussi d'une bouche de ventilation et même, d'un néon.

## 5. Quel entretien nécessite-t-il?

Vous ne devez contracter sous aucun prétexte un contrat d'entretien pour un détecteur de fumée. Car cet entretien est simplissime: il suffit de changer les piles -le détecteur vous avertit quand elles arrivent en fin de vie- et de passer un coup d'aspirateur –à la brosse douce –tous les trois mois pour éviter qu'il ne s'empoussière. C'est à l'occupant de veiller à cet entretien, donc au locataire le cas échéant, [sauf si celui-ci occupe une location meublée, un logement à caractère saisonnier, un logement-foyer, une résidence hôtelière à vocation sociale ou encore, un logement de fonction](#).

## 6. Attestation à envoyer à votre assureur

Je soussigné (nom, prénom), détenteur du contrat n° (numéro du contrat d'assurance) atteste avoir installé un ou plusieurs détecteur de fumée normalisé au (adresse) conforme à la norme NF EN 14604.

Fait à (lieu), le (date) Signature